

## **BOURSES DE DOCTORAT ET SUBSIDES 2010 DU CENTRE ANTICANCEREUX PRES L'ULG POUR LA RECHERCHE CANCEROLOGIQUE**

---

Le Centre Anticancéreux près l'Université de Liège asbl attribuera en 2010 des bourses de doctorat, des subsides de voyage et des subsides de fonctionnement et/ou d'équipement.

Le dossier de candidature comprendra :

- Un curriculum vitae ;
- une liste des publications scientifiques (en séparant revues nationales, internationales, livres, abstracts) ;
- un résumé très bref des recherches déjà réalisées ;
- un bref exposé du projet de recherche ;
- un exposé des motifs financiers de la candidature.

En ce qui concerne les **bourses de doctorat**, un montant annuel maximum par bourse de **24.000€** sera alloué, le solde devant être pris en charge par le promoteur. Sont recevables les candidatures à une bourse de première ou de dernière année de doctorat.

Pour les bourses de première année, le promoteur doit s'engager à assurer la totalité du financement des années suivantes ; pour les bourses de dernière année, le dossier doit comprendre un rapport récent du comité de thèse qui permet d'évaluer l'état d'avancement du doctorat et la date de son achèvement probable.

Les **subsidés de voyage** seront attribués à des doctorants ou préférentiellement à des chercheurs post-doctorants en tenant compte de la durée et du lieu de séjour à l'étranger. Ces subsides seront versés sur la base des justificatifs des dépenses.

Les **subsidés de fonctionnement et d'équipements** seront attribués aux laboratoires de recherche cancérologique sur la base du nombre de chercheurs permanents (professeurs, chefs de travaux ou premiers assistants, chercheurs permanents du FNRS) impliqués réellement dans ce type de recherches. Dans le dossier de candidature, le directeur du laboratoire doit clairement identifier les chercheurs concernés, et pour chacun d'entre eux, rédiger une fiche (à insérer dans la partie « projets de recherche » du dossier) qui reprend la liste de leurs publications en cancérologie des années 2005 à 2010 et un résumé de leur(s) projet(s) en cours déjà financé(s) par ailleurs (en mentionnant la source de ce financement : ULg, FNRS, Fondation contre le cancer, .....). Au sein de cette fiche, les chercheurs permanents qui le souhaitent peuvent aussi proposer un nouveau projet de recherches pour obtenir un « crédit d'impulsion ». Par chercheur permanent, le crédit alloué sera d'au maximum 7.500 €. Un budget global de **200.000 €** est prévu pour ce type de subvention.

Les formulaires de dépôt de candidature sont disponibles sur le site <http://www.fondsleonfredericq.be>

Les candidatures doivent être envoyées via le site <http://www.fondsleonfredericq.be> **avant le 9 juillet 2010**. En ce qui concerne les bourses de doctorat de première année, la date de dépôt des candidatures sera fixée ultérieurement (sans doute fin novembre 2010).

Les candidatures seront examinées par un jury constitué de membres du Corps enseignant faisant partie du Conseil d'Administration du Centre Anticancéreux près l'Université de Liège. Le jury appliquera les mêmes modalités de sélection que celles utilisées par le Conseil de la recherche de la Faculté de Médecine pour les subventions du Fonds Léon Fredericq. Les décisions de ce jury seront sans appel.

Les bourses et subsides seront remis aux lauréats lors de la manifestation PRO.JE.T.S 2011 organisée par le Fonds Léon Fredericq le 26 novembre 2010.

Les lauréats s'engagent à faire référence au Centre Anticancéreux près l'ULg dans les publications réalisées grâce à son aide.

## **MODALITES DE SELECTION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LE CENTRE ANTICANCEREUX :**

### **- BOURSE DE DOCTORAT :**

#### **A. Etudiants entrant en 4 ou 5<sup>ème</sup> année de Doctorat :**

- Publications de l'étudiant (le candidat ne peut pas encore avoir publié un article comme premier auteur) ;
- Avis du comité de thèse (le Président du comité de thèse donne un avis parmi 4 possibilités qui pourraient être : extrêmement favorable, très favorable, favorable ou défavorable) (25%) ;
- Lettre de motivation de l'étudiant (25%) ;
- Faisabilité du projet proposé en 1 an maximum et résumé les travaux antérieurs (50%).

#### **B. Etudiants de 1<sup>ère</sup> année de doctorat :**

- Avoir présenté une candidature à une bourse du FRIA au cours de la même année académique et avoir obtenu au moins 16/20 ;
- Lettre de motivation de l'étudiant (25%) ;
- Qualité du CV de l'étudiant (25%)
- Qualité de la faisabilité du projet (50%)
- Engagement du promoteur d'assurer le financement de la bourse à partir de la 2<sup>ème</sup> année ;
- Audition par une commission du Conseil de la Recherche de la Faculté de Médecine.

### **- BOURSE DE VOYAGE NIVEAU POST- DOCTORAL :** (25% pour chaque item)

- Qualité du laboratoire d'accueil ;
- Qualité du projet ;
- Qualité du CV ;
- Lettre de motivation (destination et plan carrière).

### **- BOURSE DE VOYAGE DOCTORANT :** (50% pour chaque item)

- Justification du déplacement ;
- Qualité du projet et du laboratoire d'accueil.

### **- SUBSIDE DE FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT:**

- Dossier établi par le directeur (responsable du laboratoire)
- Pour chaque chercheur permanent (professeur, premier assistant ou chef de travaux, chercheur permanent du FNRS) du laboratoire, rédiger un résumé des projets de recherche cancérologique en cours ou à venir avec leurs sources (et montants) de financement, une liste des publications depuis 2005